



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2019
À PELUSSIN

COMPTE-RENDU

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX, Mme Véronique CUILLERON -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ, Mme Christine DE LESTRADE -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, Mme Brigitte BARBIER, M. Guy FANJAT -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD, M. Philippe BAUP -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Alain FANGET, Mme Anne-Marie ARCHAMBAULT, M. Michel FREYCENON -
MALLEVAL :	M. Alain BOUILLOUX (pouvoir de Mme Roselyne TALLARON) -
PÉLUSSIN :	M. Georges BONNARD, M. Jean-Pierre COUSIN, M. Michel DEVRIEUX (pouvoir de Mme Nicole CAMBRESY) -
ROISEY :	Mme Josette VERNEY, M. Robert VIANNET -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY (pouvoir de Mme Véronique MOUSSY) -
VÉRANNE :	M. Gabriel ROUDON -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

LUPÉ :	Mme Christine de SAINT-LAURENT -
MALLEVAL :	Mme Roselyne TALLARON (pouvoir à M. Alain BOUILLOUX) -
PÉLUSSIN :	Mme Nicole CAMBRESY (pouvoir à M. Michel DEVRIEUX), Mme Sandy NOGAREDES -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	Mme Sylvie GUISET-
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	Mme Véronique MOUSSY (pouvoir à M. Christian CHAMPELEY).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

CHAVANAY :	M. Guillaume CRISTOFOLI -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL -
VÉRIN :	M. Gérard COGNET.

M. Georges BONNARD, président de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien et maire de Pélussin accueille les délégués en leur souhaitant la bienvenue.

Secrétaire de séance : En application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Mme Béatrice RICHARD, 5^{ème} vice-présidente en charge des services à la personne et maire de Chuyer est nommée secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL :

M. Georges BONNARD soumet pour approbation le procès-verbal du dernier conseil communautaire qui s'est tenu le lundi 25 février 2019, à Roisey.

Le conseil communautaire, approuve, le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

DEMANDE DE COMPLÉTER L'ORDRE DU JOUR

M. Georges BONNARD demande au conseil communautaire de rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir l'avis à émettre sur le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

L'assemblée n'émet pas d'objection.

DELIBERATION N°2019-03-01 À 2019-03-03: FINANCES - COMPTE DE GESTION 2018 - COMPTE ADIMISNITRATIF 2018 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 - BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGETS : GÉNÉRAL, AMÉNAGEMENT DE ZONES, CINÉMA, DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, DÉCHETS MÉNAGERS ET BASE DE LOISIRS

M. Georges Bonnard donne la parole à M. Jacques BERLIOZ, 3^{ème} vice-président en charge des finances et maire de la Chapelle-Villars.

M. Jacques BERLIOZ présente les éléments suivants :

Pour le budget Général, section de Fonctionnement

	Réalisé 2018			Reports 2018			Solde 2018
	Dépenses	Recettes	total	Dépenses	Recettes	total	
Fonctionnement	5 123 513,35 €	6 114 843,83 €	991 330,48 €			0,00 €	991 330,48 €
Investissement	3 653 025,85 €	2 582 492,58 €	-1 070 533,27 €	974 903,00 €	1 084 409,00 €	109 506,00 €	-961 027,27 €
							30 303,21 €

Il est proposé la reprise des résultats suivants :

- 30.303.21 € au R 002,
- 1 070 533.27 € au D 001,
- 961 027.27 € au 1068.

M. Michel DEVRIEUX demande si l'excédent de fonctionnement n'est pas trop élevé.

M. Jacques BERLIOZ répond par la négative. L'excédent de fonctionnement finance le déficit d'investissement.

L'équilibre de l'année n'est finalement que de 30 303.21 €

D/R	Chapitre	Données		
		Somme de B 2018	Somme de CA 2018	Somme de BP 2019
D	Ch. - 011 Charges à caractère général	-609 340,00 €	-513 068,52 €	-560 873,00 €
	Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	-1 190 000,00 €	-1 112 831,24 €	-1 197 000,00 €
	Ch. - 014 Atténuations de produits	-2 445 882,00 €	-2 438 546,55 €	-2 445 482,00 €
	Ch. - 022 Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	-26 093,79 €
	Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	-764 823,00 €	0,00 €	-451 003,21 €
	Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	-156 075,00 €	-154 228,06 €	-252 000,00 €
	Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	-959 780,00 €	-810 480,97 €	-972 948,00 €
	Ch. - 66 Charges financières	-122 000,00 €	-92 624,72 €	-111 100,00 €
	Ch. - 67 Charges exceptionnelles	-4 400,00 €	-1 733,29 €	-2 500,00 €
Total D		-6 252 300,00 €	-5 123 513,35 €	-6 019 000,00 €
R	Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	133 271,31 €	133 271,31 €	30 303,21 €
	Ch. - 013 Atténuations de charges	25 599,69 €	19 453,37 €	24 142,79 €
	Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	351 819,00 €	314 503,06 €	4 000,00 €
	Ch. - 70 Produits des services, du domaine et ventes divers	332 700,00 €	336 637,31 €	327 400,00 €
	Ch. - 73 Impôts et taxes	4 136 000,00 €	4 138 949,50 €	4 175 363,00 €
	Ch. - 74 Dotations et participations	1 074 794,00 €	1 054 151,69 €	1 255 711,00 €
	Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	81 466,00 €	107 942,42 €	91 880,00 €
	Ch. - 76 Produits financiers	0,00 €	0,00 €	110 200,00 €
	Ch. - 77 Produits exceptionnels	116 650,00 €	9 935,17 €	0,00 €
Total R		6 252 300,00 €	6 114 843,83 €	6 019 000,00 €
Total général		0,00 €	991 330,48 €	0,00 €

Chapitre	CA 2018	BP 2019
002	Résultats N-1	Résultats moindres par rapport à 2018 : 235 k € de retour du Budget ZAE au Budget Gal n'ont pas été réalisés (décalage ventes)
013	Remboursement congé maternité	Remboursement congé maternité
042	Opérations équilibrées en Invest D. régularisation ZAE	Opérations équilibrées en Invest D.
70	213 k € de remboursement des budgets annexes au budget général. 45 k€ de recettes piscine 58 k€ de refacturation charges SPL	Idem Légère baisse entrées piscine

Chapitre	CA 2018	BP 2019
73	BP 2018 : hausse cotisation minimum, et taux CFE 25,25 % CA 2018 : Hausse CVAE +16 k€ TASCOM - 45 k€ (estimation au BP) en 2017 régul (1 ent).	Pas de hausse des taux de fiscalité proposée Bases
74	660 k € de dotations d'Etat, 250k€ de PSEJ et PSO	-30 k € sur dotation d'Etat, 364 k € de PSEJ/PSO, décalage dans la signature du contrat CEJ. 42 k € acompte Leader (MDS/ECO)
75	Loyers de la fromagerie pour 68 k €, 21 k€ pour CECICE	Idem, CECICE en –, loyer cuisine (2 années)
76	Néant	Remboursement intérêts emprunts par budget BDL
77	Remboursement assurance sur sinistre	néant

Prospectives recettes fiscales 2019

	Perçu en 2017	1259 de 2018	perçu en 2018	différentiel 1259/ CA 2018	Etat 1259/2019- Produit
TH	2 141 007 €	2 181 499 €	2 181 302 €	-197 €	2 252 502 €
CFE	955 143 €	1 059 490 €	1 060 595 €	1 105 €	1 055 703 €
TFNB	8 749 €	8 834 €	8 835 €	1 €	9 022 €
TFB	81 181 €	82 970 €	83 247 €	277 €	85 515 €
IFER	98 349 €	99 333 €	92 924 €	-6 409 €	97 173 €
TASCOM	179 062 €	141 090 €	142 856 €	1 766 €	136 200 €
CVAE	507 667 €	523 235 €	523 235 €	0 €	525 249 €
Allocations compensatri ces	86 691 €	93 653 €	92 165 €	-1 488 €	120 118 €
Taxe additionnelle TFNB	21 628 €	21 716 €	21 902 €	186 €	22 073 €
Rôle sup	0 €		4 442 €	4 442 €	0 €
taxe de séjour			12 882 €	12 882 €	14 000 €
	4 079 477 €	4 211 820 €	4 224 385 €	12 565 €	4 317 554 €

Chapitre	CA 2018	BP 2019
011	- CMR – 14 000 € (arrêt maladie), - divers travaux d'entretien non réalisés/reportés sur 2019 (Méd, crèches, cinéma), étude Télécom reportés, - réserve de crédits non affectés 16 000 € -assurance dommage ouvrage en 2018 : 41 k €	-Facture d'eau de la piscine décalée sur 2019 : 12 000 € -Prise en compte Hausse électricité, gaz, pétrole -Entretien de la rivière la Patouse 15 000 € -Remboursement charges de fonctionnement des ZAE suite CLECT 2017 et 2018 (Verlieu et le Planil) : 6 000 € - AMO renouvellement assurance : 3k€ -Hausse des CMR + 15k€ (en 2018 maladie)
Chapitre	CA 2018	BP 2019
012	GVT moins important, réserve de crédits, refacturation agent en surnombre moins important (gain 20k€), stagiaire PLH reporté,	- Remplacement congé maternité Manon - Temps complet ADS - Stagiaire PLH - GVT 3 %
014	DSC et AC	DSC et AC
022		26 k € de dépenses imprévues
023	RAS	Moins important qu'en 2018 : Résultat reporté et R 042 – élevés

Chapitre	CA 2018	BP 2019
042	Opérations d'ordres équilibrées avec Invest R	Opérations d'ordres équilibrées avec Invest R
65	décalage dans la PSEJ (contrat signé tardivement 25 k€), 50 k€ de décalage dans le versement aides PLH, subvention équilibre CinéPilat – 25k€, subvention moulinsages non versée 11 k€	Décalage PLH et PSEJ et PSO Tableau ci-joint
66	Remboursement par anticipation de l'emprunt SIDEC	1 ^{er} remboursement emprunt THD
67	RAS	RAS

Pour le budget Général, section d'Investissement

		Données				
D/R	Chapitre	Somme de B 2018	Somme de CA 2018	Somme de Crédits reportés 2018	Somme de Crédits nouveaux 2019	Somme de BP 2019
D	Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-636 564,02 €	-636 564,02 €	0,00 €	-1 070 533,27 €	-1 070 533,27 €
	Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	-351 819,00 €	-314 503,06 €	0,00 €	-4 000,00 €	-4 000,00 €
	Ch. - 13 Subventions d'investissement				-1 000,00 €	-1 000,00 €
	Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	-377 800,00 €	-377 626,65 €	0,00 €	-373 200,00 €	-373 200,00 €
	Ch. - 20 Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	-124 200,00 €	-39 296,80 €	-84 903,00 €	-485 766,73 €	-570 669,73 €
	Ch. - 204 Subventions d'équipement versées	-2 967 500,00 €	-2 120 000,00 €	-847 000,00 €	-60 000,00 €	-907 000,00 €
	Ch. - 21 Immobilisations corporelles	-245 116,98 €	-165 035,32 €	-43 000,00 €	-322 397,00 €	-365 397,00 €
Total D		-4 703 000,00 €	-3 653 025,85 €	-974 903,00 €	-2 316 897,00 €	-3 291 800,00 €
R	Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation (recettes)	764 823,00 €	0,00 €	0,00 €	451 003,21 €	451 003,21 €
	Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	156 075,00 €	154 228,06 €	0,00 €	252 000,00 €	252 000,00 €
	Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	658 993,18 €	672 269,89 €	0,00 €	1 115 403,79 €	1 115 403,79 €
	Ch. - 13 Subventions d'investissement	270 058,76 €	18 543,06 €	204 409,00 €	329 084,00 €	533 493,00 €
	Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	2 476 951,34 €	1 596 500,00 €	880 000,00 €	0,00 €	880 000,00 €
	Ch. - 23 Immobilisations en cours	39 350,00 €	39 251,57 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Ch. - 27 Autres immobilisations financières	336 748,72 €	101 700,00 €	0,00 €	59 900,00 €	59 900,00 €
Total R		4 703 000,00 €	2 582 492,58 €	1 084 409,00 €	2 207 391,00 €	3 291 800,00 €
Total général		0,00 €	-1 070 533,27 €	109 506,00 €	-109 506,00 €	0,00 €

Objet	BP 2019	subvention s autres 2019	Total subvention BP 2019	FCTVA2019	Emprunt BP 2019	reste à financer 2019
Cuisine centrale étude + travaux	454 669,73€		320 000,00€	62 376,52€		72 293,21€
Cuisine centrale acquisition + travaux eau qui bruit	0,00€		80 000,00€	0,00€		-80 000,00€
Piscine Pélussin	80 000,00€		24 000,00€	13 000,00€		43 000,00€
Logiciels	16 000,00€		0,00€	2 000,00€		14 000,00€
THD	767 000,00€		0,00€			767 000,00€
Vélo route	230 897,00€		60 409,00€	38 000,00€		132 488,00€
Crèche Maclas	7 000,00€		0,00€	1 000,00€		6 000,00€
Siège CCPR	10 000,00€		0,00€	1 000,00€		9 000,00€
Crèche Pélussin	10 000,00€	5 600,00€	5 600,00€	1 000,00€		3 400,00€
Crèche St Pierre	12 000,00€	5 300,00€	5 300,00€	1 000,00€		5 700,00€
crèche Vérin	12 000,00€	5 300,00€	5 300,00€	1 000,00€		5 700,00€
MDS	7 000,00€		0,00€	1 000,00€		6 000,00€
Médiathèque	31 000,00€		0,00€	5 000,00€		26 000,00€
Piscine Pélussin	15 000,00€		0,00€	2 000,00€		13 000,00€
Signalétique	25 000,00€	15 000,00€	30 000,00€	4 000,00€		-9 000,00€
Aides directes à l'économie	140 000,00€		0,00€			140 000,00€
ZAE - études- achat de terrains	20 000,00€		0,00€	3 000,00€		17 000,00€
AAP Mallevall	6 500,00€		2 884,00€	1 000,00€		2 616,00€
Emprunts THD	0,00€		0,00€	0,00€	747 500,00€	-747 500,00€
Nouvel emprunt	0,00€		0,00€		0,00€	0,00€
	1 844 066,73€	31 200,00€	533 493,00€	136 376,52€	747 500,00€	426 697,21€

M. Jacques BERLIOZ précise que la ViaRhôna est la variable d'ajustement des investissements 2019.

Mme Stéphanie ISSARTEL, Directrice Générale des Services (DGS) de la CCPR, continue en disant que 200 mètres sont à reprendre. Les services de la CCPR travaillent actuellement avec le Conseil Départemental de la Loire (CD 42) pour trouver la solution la plus adaptée et la plus durable. Il est recherché des matériaux innovants. Pour autant, le coût d'investissement reste très élevé, 300 k€ pour 200 mètres linéaires.

M. Jacques BERLIOZ précise que lors de la construction, le coût était de 150 k€ pour 1 km.

M. Michel DEVRIEUX demande s'il est obligatoire de goudronner.

M. Georges BONNARD répond que cela reste très compliqué car il y a différents usages sur cette ViaRhôna.

M. Patrick METRAL, 6^{ème} vice-président en charge de l'économie, de l'emploi et maire de Chavanay informe d'un problème de latte sur la passerelle à Chavanay.

M. Georges BONNARD continue en disant que le problème vient des racines des arbres qui assurent la digue du Rhône. Il est impossible de les abattre.

M. Jacques BERLIOZ continue en précisant que pour le projet signalétique : deux communes sont en cours d'installation, Lupé et Saint-Pierre-de-Bœuf ; pour autant, elles ne sont plus éligibles aux subventions de la région. Il termine par la situation de la CCPR qui s'est assainie, notamment pour faire suite à l'abandon de la ligne d'emprunt pour le THD.

M. Philippe BAUP propose de lancer d'autres projets vu que la situation financière est plus favorable.

M. Jacques BERLIOZ répond qu'il faut faire attention. Cette situation financière est la conséquence d'une bonne gestion. La situation n'est pas encore idéale il y aura encore un passage difficile en 2022. Il précise aussi que les taux d'emprunts ne devraient pas exploser.

Mme Annick FLACHER, maire de Saint-Appolinard pense qu'il faut laisser une marge de manœuvre aux prochains élus.

Chapitre	CA 2018	BP 2019
001	RAS	Autofinancement important (virement 023)
040	Opérations d'ordres équilibrées en Fonct. R	Opérations d'ordres équilibrées en Fonct. R
16	Remboursement par anticipation de l'emprunt SIDEC	1 ^{ère} échéance emprunt THD 2018
20-204-21	2 324 k€ dont 2 100 k€ de THD	Selon tableau ci-joint

Chapitre	CA 2018	BP 2019
001	RAS	Autofinancement important (virement 023)
021	Virement	451 003,21 € : - 4 000 € op ordres-30 303,21€ excédent N-1 = <u>416 700 €</u> / contre 283 807,69 € <u>autofinancement en 2018</u>
040	Opérations d'ordres équilibrées en Fonct. D	Opérations d'ordres équilibrées en Fonct. D
10	Affectation du résultat et FCTVA	Affectation du résultat 961 027,27€ et FCTVA (important dépend de l'enveloppe d'investissement)

Chapitre	2017	2018
13	18 543€ de subvention encaissées : signalétique	533 493 € attendus : cuisine, piscine, vélo route, crèches : dépend des décaissements
16	mobilisation en 2018 : 1 596 k€ d'emprunt	A mobiliser 747 k€, abandon 1 150 k€, Avec compte 27 : remboursement dette budget BDL
23	Néant	Annulation sur écritures antérieures
27	Remboursement avance BDL 100 000 €, 235 048,72 € rembour budget ZAE Bascule non réalisé et annulé en 2019	Avec compte 16, remboursement dette budget BDL et avance B Gal 12 k €

Pour le budget Zones d'Activités Économiques (ZAE)

	Réalisé 2018			Reports 2018			Solde 2018
	Dépenses	Recettes	total	Dépenses	Recettes	total	
Fonctionnement	1 446 257,49 €	1 506 631,09 €	60 373,60 €			0,00 €	60 373,60 €
Investissement	1 443 185,77 €	1 481 902,81 €	38 717,04 €			0,00 €	38 717,04 €
							99 090,64 €

Il est proposé la reprise des résultats suivants :

- 60 373.60 € au R 002,
- 38 717.04 € au R 001.

F/I	D/R	Chapitre	Données		
			Somme de B2018	Somme de CA 2018	Somme de BP 2019
F	D	Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	-3 071,72 €	-3 071,72 €	0,00 €
		Ch. - 011 Charges à caractère général	-741 177,00 €	-437 594,49 €	-419 714,23 €
		Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	-1 005 591,28 €	-1 005 591,28 €	-1 443 185,77 €
		Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	-100,00 €
	Total D		-1 749 840,00 €	-1 446 257,49 €	-1 863 000,00 €
	R	Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté			60 373,60 €
		Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 443 194,09 €	1 443 185,77 €	1 376 860,46 €
		Ch. - 70 Produits des services, du domaine et ventes divers	185 450,00 €	63 445,32 €	290 865,94 €
		Ch. - 74 Dotations et participations	121 195,91 €	0,00 €	134 900,00 €
	Total R		1 749 840,00 €	1 506 631,09 €	1 863 000,00 €
Total F			0,00 €	60 373,60 €	0,00 €
I	D	Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	-1 443 194,09 €	-1 443 185,77 €	-1 376 860,46 €
		Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	-235 048,72 €	0,00 €	-105 042,35 €
	Total D		-1 678 242,81 €	-1 443 185,77 €	-1 481 902,81 €
	R	Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	59 166,22 €	59 166,22 €	38 717,04 €
		Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	1 005 591,28 €	1 005 591,28 €	1 443 185,77 €
		Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	196 340,00 €	0,00 €	0,00 €
		Ch. - 204 Subventions d'équipement versées	312 818,60 €	312 818,60 €	0,00 €
		Ch. - 23 Immobilisations en cours	104 326,71 €	104 326,71 €	0,00 €
	Total R		1 678 242,81 €	1 481 902,81 €	1 481 902,81 €
Total I			0,00 €	38 717,04 €	0,00 €
Total général			0,00 €	99 090,64 €	0,00 €

- A noter :
 - fin de travaux sur la ZAE la Bascule : enrobé 93 k€,
 - études assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) 30 k€ et travaux (380 k€ en provision) sur ZAE Guillon : permis d'aménager pour agrandissement,
 - encaissement subvention DETR et région pour 134 k€.

Vente terrains ZAE la Bascule : Molina, Pilat espaces verts, Auto passion pour 290 k€.

L'excédent de budget pourra être réaffecté aux prochains aménagements de zones.

Pour le Budget Cinéma

	Réalisé 2018			Reports 2018			Solde 2018
	Dépenses	Recettes	total	Dépenses	Recettes	total	
Fonctionnement	179 159,83 €	179 159,83 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
Investissement	21 014,29 €	37 805,87 €	16 791,58 €	7 000,00 €		-7 000,00 €	9 791,58 €
							9 791,58 €

Il est proposé la reprise des résultats suivants :

- 16 791.58 € au R 001.

		Données		
D/R	Chapitre	Somme de B 2018	Somme de CA 2018	Somme de BP 2019
D	Ch. - 011 Charges à caractère général	-126 460,00 €	-117 001,06 €	-127 600,00 €
	Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	-58 000,00 €	-55 448,69 €	-60 000,00 €
	Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	-2 200,00 €	0,00 €	0,00 €
	Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	-7 356,00 €	-6 600,08 €	-6 400,00 €
	Ch. - 67 Charges exceptionnelles	-110,00 €	-110,00 €	0,00 €
Total D		-194 126,00 €	-179 159,83 €	-194 000,00 €
R	Ch. - 002 excédents de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 700,00 €	9 672,20 €	0,00 €
	Ch. - 70 Produits des services, du domaine et ventes divers	109 400,00 €	123 055,54 €	119 200,00 €
	Ch. - 74 Dotations, subventions et participations	20 500,00 €	20 020,53 €	20 000,00 €
	Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	49 800,00 €	24 055,56 €	54 800,00 €
	Ch. - 77 Produits exceptionnels	4 726,00 €	2 356,00 €	0,00 €
Total R		194 126,00 €	179 159,83 €	194 000,00 €
Total général		0,00 €	0,00 €	0,00 €

Chapitres dépenses	Commentaires
Ch. 011	Charges stables, + de frais de location, renouvellement maquette flyers
Ch. 012	Effectif constant : 1,3 ETP et ½ temps médiatrice financé à 80 % par la région.
Ch. 023/042/67	Opérations d'ordres et charges exceptionnelles

Chapitres recettes	Commentaires
Ch. 002/042 et 77	Opérations d'ordres et recettes exceptionnelles
Ch. 70	+ de 25 000 entrées en 2018 : prévision baisse entrées (précaution malgré hausse des tarifs)
Ch. 74 et 75	Subvention région et CNC/ subvention B. gal

		Données				
D/R	Chapitre	Somme de B 2018	Somme de CA 2018	Somme de Crédits reportés 2018	Somme de Nouveaux crédits 2019	Somme de BP 2019
D	Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	-9 700,00 €	-9 672,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Ch. - 204 Subventions d'équipement versées	-1 700,00 €	-1 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Ch. - 21 Immobilisations corporelles	-27 005,79 €	-9 642,09 €	-7 000,00 €	-16 191,58 €	-23 191,58 €
Total D		-38 405,79 €	-21 014,29 €	-7 000,00 €	-16 191,58 €	-23 191,58 €
R	Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	31 205,79 €	31 205,79 €	0,00 €	16 791,58 €	16 791,58 €
	Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation (recettes)	2 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Ch. - 024 Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	-2 356,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	7 356,00 €	6 600,08 €	0,00 €	6 400,00 €	6 400,00 €
Total R		38 405,79 €	37 805,87 €	0,00 €	23 191,58 €	23 191,58 €
Total général		0,00 €	16 791,58 €	-7 000,00 €	7 000,00 €	0,00 €

Pour le Budget Base de loisirs

	Réalisé 2018			Reports 2018			Solde 2018
	Dépenses	Recettes	total	Dépenses	Recettes	total	
Fonctionnement	716 637,58 €	1 346 980,13 €	630 342,55 €			0,00 €	630 342,55 €
Investissement	252 158,55 €	234 211,55 €	-17 947,00 €	62 000,00 €		-62 000,00 €	-79 947,00 €
							550 395,55 €

Il est proposé la reprise des résultats suivants :

- 550 342,55 € au R 002,
- 17 947,00 € au D 001,
- 80 000,00 € au 1068.

D/R	Chapitre	Données		
		Somme de B 2018	Somme de CA 2018	Somme de BP 2019
D	Ch. - 011 Charges à caractère général	-386 800,00 €	-321 145,46 €	-397 547,00 €
	Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	-327 000,00 €	-321 874,96 €	-350 000,00 €
	Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	-359 700,00 €	0,00 €	-627 253,00 €
	Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	-70 000,00 €	-69 510,69 €	-82 000,00 €
	Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	-1 500,00 €	-216,30 €	-1 000,00 €
	Ch. - 66 Charges financières	-95 000,00 €	0,00 €	-110 200,00 €
	Ch. - 67 Charges exceptionnelles	-4 000,00 €	-3 890,17 €	-3 000,00 €
Total D		-1 244 000,00 €	-716 637,58 €	-1 571 000,00 €
R	Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	478 826,39 €	478 826,39 €	550 342,55 €
	Ch. - 013 Atténuation de charges			690,00 €
	Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 700,00 €	32 541,86 €	241 500,00 €
	Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de servi	711 973,61 €	810 989,73 €	757 067,45 €
	Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	20 500,00 €	22 071,67 €	21 400,00 €
	Ch. - 77 Produits exceptionnels	0,00 €	2 550,48 €	0,00 €
Total R		1 244 000,00 €	1 346 980,13 €	1 571 000,00 €
Total général		0,00 €	630 342,55 €	0,00 €

Chapitre	Dépenses	Commentaires
Ch. 011		Renouvellement matériel (fonctionnement), abonnement logiciel Camping de la Lône (CDL), faucardage 10 k€, entretien rivière et tapis 21k€, diagnostic par l'Office National des Forêts (ONF) 5 k€, formation Lyse 3 k€, réserve de crédits 20 k€
Ch.012		Renfort à la distribution du matériel, renfort agent d'entretien (1 par bâtiment en haute saison), agent de bâtiment (départ retraite, etc.)
Ch. 023-042-65-67		Opérations d'ordres
Ch.66		Remboursement prêt au budget général

Chapitre	Recettes	Commentaires
Ch. 002 /042		Opérations d'ordres
Ch.70		Prévision par précaution d'une baisse des recettes
Ch. 75/77		Redevances DSP, distributeurs boissons, taxe de séjour

		Données		Somme de Crédits reportés 2018	Somme de Crédits nouveaux 2019	Somme de BP 2019
D/R	Chapitre	Données	Données			
= D	Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement r	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-17 947,00 €	-17 947,00 €
	Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	-32 700,00 €	-32 541,86 €	0,00 €	-241 500,00 €	-241 500,00 €
	Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	-238 200,00 €	-100 000,00 €	0,00 €	-192 622,44 €	-192 622,44 €
	Ch. - 20 Immobilisations incorporelles	-6 500,00 €	-258,00 €	-6 000,00 €	-10 000,00 €	-16 000,00 €
	Ch. - 21 Immobilisations corporelles	-183 561,00 €	-119 358,69 €	-56 000,00 €	-267 853,00 €	-323 853,00 €
	Ch. - 23 Immobilisations en cours	-134 039,00 €	0,00 €	0,00 €	-106 077,56 €	-106 077,56 €
Total D		-595 000,00 €	-252 158,55 €	-62 000,00 €	-836 000,00 €	-898 000,00 €
= R	Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement r	155 923,48 €	155 923,48 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation	359 700,00 €	0,00 €	0,00 €	627 253,00 €	627 253,00 €
	Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 000,00 €	69 510,69 €	0,00 €	82 000,00 €	82 000,00 €
	Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	9 376,52 €	8 777,38 €	0,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
	Ch. - 13 subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	108 747,00 €	108 747,00 €
Total R		595 000,00 €	234 211,55 €	0,00 €	898 000,00 €	898 000,00 €
Total général		0,00 €	-17 947,00 €	-62 000,00 €	62 000,00 €	0,00 €

Chapitre	Dépenses	Commentaires
Ch. 001/040		Opérations d'ordres
Ch. 16		Remboursement emprunt au budget général
Ch. 20/21/23		PPI pour 445 k€

PPI	
MDL	Cuisine été 15 k€, chapiteau 5,5 k€, support vélo 1k€, raccordement mobil home, site internet 6 k€, bâche d'hiver piscine 2,6 k€
CDL	Cuisine Maison de la Lône (MDL) 5,5k€, support vélo 1k€, casiers vestiaires, frigo collectivité 1 k€, climatisation réversible
Espace détente	BBQ volés, 10 poubelles 6k€, parcours de santé 37k€, panneau de course d'orientation 2,5k€, arboretum + 158 k€ élagage + 1700 € mat accidenté : 203 k€
EEV	Dalle béton Paj et Handi norme, aménagement espace ludique eau calme, escaliers snack, raft = 17 k€, matériels kayak polo = 32 k €, tables et bancs, 2 marabouts, interphone, anti dérapant = 32 k€, acquisition trots électrique 10 k€
Réserves	106 k€ de crédits non affectés

M. Michel DEVRIEUX souhaite préciser que la base de loisirs est un des équipements les plus cotés de France. Le nombre d'agent est faible par rapport à la fréquentation. Il précise aussi que le coût de l'espace eaux vives est réduit car il n'y a pas d'usage de pompes pour la gestion de l'eau (gravitaire) et donc moins de consommation électrique.

Pour le budget Assainissement Non Collectif (ANC)

	Réalisé 2018			Reports 2018			Solde 2018
	Dépenses	Recettes	total	Dépenses	Recettes	total	
Fonctionnement	179 100,44 €	195 366,49 €	16 266,05 €			0,00 €	16 266,05 €
Investissement	2 703,29 €	14 461,16 €	11 757,87 €			0,00 €	11 757,87 €
							28 023,92 €

Il est proposé la reprise des résultats suivants :

- 16 266.05 € au R 002,
- 11 757.87 € au R 001.

		Données		
D/R	Chapitre	Somme de B 2018	Somme de CA 2018	Somme de BP 2019
D	Ch. - 011 Charges à caractère général	-81 500,00 €	-54 512,94 €	-81 100,00 €
	Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	-44 000,00 €	-24 926,13 €	-15 900,00 €
	Ch. - 67 Charges exceptionnelles	-115 000,00 €	-99 661,37 €	-72 000,00 €
Total D		-240 500,00 €	-179 100,44 €	-169 000,00 €
R	Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	22 892,73 €	22 892,73 €	16 266,05 €
	Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 800,00 €	2 703,29 €	500,00 €
	Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	92 007,27 €	60 962,62 €	74 000,00 €
	Ch. - 74 Subventions d'exploitation	3 800,00 €	4 720,00 €	
	Ch. - 77 Produits exceptionnels	119 000,00 €	104 087,85 €	78 233,95 €
Total R		240 500,00 €	195 366,49 €	169 000,00 €
Total général		0,00 €	16 266,05 €	0,00 €

Dépenses	Détail
Ch. 011 : charges générales	Hausse des prestations Holocène, délégation des contrôles
Ch. 012 : charges de personnel	Charges de personnel diminuées, prestation au ch 011
Ch. 67 : charges exceptionnelles	Reversement aux habitants des subventions de l'agence de l'eau

Recettes	Détail
Ch. 002 : Excédents de fonctionnement N-1	Résultat de clôture de fonctionnement 2018
Ch. 042 : Opérations d'ordres	Opérations s'équilibrent en dépenses d'investissement
Ch. 70 : Ventes de produits	Contrôles, vidanges et Etudes de sols
Ch. 74 : Subventions d'exploitation	Néant en 2019, subvention d'épuration
Ch.77 : Recettes exceptionnelles	Subventions agence de l'eau

		Données				
D/R	Chapitre	Somme de Bu 2018	Somme de CA 2018	Somme de Crédits reportés 2018	Somme de crédits nouveaux 2019	Somme de BP 2019
D	Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	-2 800,00 €	-2 703,29 €	0,00 €	-500,00 €	-500,00 €
	Ch. - 20 Immobilisations incorporelles	-2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	-2 000,00 €	-2 000,00 €
	Ch. - 21 Immobilisations corporelles	-9 700,00 €	0,00 €	0,00 €	-9 500,00 €	-9 500,00 €
	Ch. - 27 Autres immobilisations financières	-14 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total D		-28 500,00 €	-2 703,29 €	0,00 €	-12 000,00 €	-12 000,00 €
R	Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	14 461,16 €	14 461,16 €		11 757,87 €	11 757,87 €
	Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	38,84 €			242,13 €	242,13 €
	Ch. - 27 Autres immobilisations financières	14 000,00 €			0,00 €	0,00 €
Total R		28 500,00 €	14 461,16 €		12 000,00 €	12 000,00 €
Total général		0,00 €	11 757,87 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Les chapitres 040/001/10/27 correspondent à des opérations d'ordres ou des reprises de résultat. Pour équilibrer, 11 500 € de crédits sont ouverts aux chapitres 20 et 21, sans projections.

Mme Valérie PEYSSELON, 2^{ème} vice-présidente en charge de l'eau, de l'assainissement non collectif, du très haut débit et maire de Vérin, précise que l'exploitation d'un service ANC seul, reste très fragile financièrement.

Pour le Budget Eau

	Réalisé 2018			Reports 2018			Solde 2018
	Dépenses	Recettes	total	Dépenses	Recettes	total	
Fonctionnement	723 060,61 €	936 280,35 €	213 219,74 €			0,00 €	213 219,74 €
Investissement	944 336,05 €	1 394 535,58 €	450 199,53 €	600 000,00 €	173 620,00 €	-426 380,00 €	23 819,53 €
							237 039,27 €

Il est proposé la reprise des résultats suivants :

- 213 219,74 € au R 002,
- 450 199,53 € au R 001.

		Données		
D/R	Chapitre	Somme de B 2018	Somme de CA 2018	Somme de BP 2019
D	Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	-14 817,28 €	-14 817,28 €	0,00 €
	Ch. - 011 Charges à caractère général	-254 800,00 €	-183 083,85 €	-316 450,00 €
	Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	-60 000,00 €	-46 139,93 €	-110 000,00 €
	Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	-109 382,72 €	0,00 €	-264 950,00 €
	Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	-442 100,00 €	-442 054,03 €	-443 000,00 €
	Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	-1 500,00 €	-276,18 €	-1 300,00 €
	Ch. - 66 Charges financières	-36 700,00 €	-36 689,34 €	-29 800,00 €
	Ch. - 67 Charges exceptionnelles	-500,00 €	0,00 €	-500,00 €
Total D		-919 800,00 €	-723 060,61 €	-1 166 000,00 €
R	Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	0,00 €		213 219,74 €
	Ch. - 013 Atténuations de charges		3 042,77 €	0,00 €
	Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	188 000,00 €	187 157,77 €	185 300,00 €
	Ch. - 70 Ventes produits fabriqués, prestations	650 000,00 €	679 284,09 €	680 000,00 €
	Ch. - 74 Subventions d'exploitation	72 800,00 €	47 600,00 €	80 000,00 €
	Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	9 000,00 €	17 615,89 €	7 480,26 €
	Ch. - 77 Produits exceptionnels		1 579,83 €	0,00 €
Total R		919 800,00 €	936 280,35 €	1 166 000,00 €
Total général		0,00 €	213 219,74 €	0,00 €

Dépenses

Ch. 011 charges à caractères générales Études : 166 k€ contre 48 k€ en 2018 (AMO DSP 30 k€ + Mission chambre agri) 90 k€, géotechnicien Jassoux, Malatras

recettes

Ch. 70 : vente de produits recettes stables

Ch. 74 : subventions En hausse subvention chambre d'agriculture : protection des captages

		Données				
D/R	Chapitre	Somme de B 2018	Somme de CA 2018	Somme de crédits reportés 2018	Somme de Crédits nouveaux 2019	Somme de BP 2019
D	Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	-188 000,00 €	-187 157,77 €	0,00 €	-185 300,00 €	-185 300,00 €
	Ch. - 041 Opérations patrimoniales	-413 000,00 €	-161 911,37 €	0,00 €	-300 000,00 €	-300 000,00 €
	Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	-86 800,00 €	-86 194,79 €	0,00 €	-143 300,00 €	-143 300,00 €
	Ch. - 20 Immobilisations incorporelles	-212 000,00 €	-113 911,37 €	-80 000,00 €	-215 846,00 €	-295 846,00 €
	Ch. - 21 Immobilisations corporelles	-287 000,00 €	-126 892,41 €	-120 000,00 €	-351 554,00 €	-471 554,00 €
	Ch. - 23 Immobilisations en cours	-2 775 000,00 €	-268 268,34 €	-400 000,00 €	-648 000,00 €	-1 048 000,00 €
Total D		-3 961 800,00 €	-944 336,05 €	-600 000,00 €	-1 844 000,00 €	-2 444 000,00 €
R	Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	686 986,31 €	686 986,31 €	0,00 €	450 199,53 €	450 199,53 €
	Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation	109 382,72 €	0,00 €	0,00 €	264 950,00 €	264 950,00 €
	Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	442 100,00 €	442 054,03 €	0,00 €	443 000,00 €	443 000,00 €
	Ch. - 041 Opérations patrimoniales	413 000,00 €	161 911,37 €	0,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
	Ch. - 13 Subventions d'investissement	630 000,00 €	54 580,00 €	176 620,00 €	35 380,00 €	212 000,00 €
	Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	1 380 330,97 €	0,00 €	0,00 €	473 850,47 €	473 850,47 €
	Ch. - 21 Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Ch. - 27 Autres immobilisations financières	300 000,00 €	49 003,87 €	0,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
Total R		3 961 800,00 €	1 394 535,58 €	176 620,00 €	2 267 380,00 €	2 444 000,00 €
Total général		0,00 €	450 199,53 €	-423 380,00 €	423 380,00 €	0,00 €

Dépenses :

Ch. 040/041 : opérations d'ordres Ch. 16 : remboursement d'emprunts Ch. 20 : Etudes : 295 k€

Ch. 21 et 23 travaux : 1 519 k€

Recettes :

- Ch. 001 : report excédents d'investissement N-1,
- Ch. 021/040/041 : opérations d'ordres,
- Ch.13 : subventions : schéma directeur 49 k€, Malatras 54 k€, surpresseur 42 k€,
- Ch. 16 : emprunt : 473 k€ pour équilibrer, ne sera mobilisé qu'en fonction des décaissements,
- Ch. 27 : récupération de la TVA.

Objet	Estimation
Suite et fin de l'étude du Schéma Directeur	102 000 €
Etude de sécurisation des périmètres de protection des puits de Jassoux	25 000 €
Réservoir St Appolinard	11 000€
Usine de reminéralisation à Véranne (solde merlin, relance, CT (géomètre)...)	70 000€
Prise d'eau du Malatras	10 500€

Mme Valérie PEYSSELON précise que dans le cadre du renforcement des équipes du service Eau, notamment pour le contrôle de la régie, il sera fait attention à la nature et aux missions des contrats.

Objet	Estimation
Programme pluriannuel AEP	978 000 €
Prise d'eau du Malatras	125 000 €
Remplacement des branchements plomb (sur 2 ans)	160 000 €
Installation d'un turbidimètre à Véranne	7 500 €
Renouvellement de la tuyauterie pour puits Grand Val	10 000 €
Autres : OAP (barge, planil, vérin) + Tx renf./devoiemment : Choron (St App), Régrillon (Pélussin), Maclas (résidence), l'Ardet (St App), surpresseur à Soyère avec avenant et façade	268 000€

Pour le Budget Déchets ménagers

	Réalisé 2018			Reports 2018			Solde 2018
	Dépenses	Recettes	total	Dépenses	Recettes	total	
Fonctionnement	1 629 920,16 €	2 510 751,67 €	880 831,51 €			0,00 €	880 831,51 €
Investissement	132 003,35 €	237 384,92 €	105 381,57 €	136 000,00 €		-136 000,00 €	-30 618,43 €
							850 213,08 €

Il est proposé la reprise des résultats suivants :

- 849 831,51 € au R 002,
- 105 381,57 € au R 001,
- 31 000,00 € au 1068.

D/R	Chapitre	Données		
		Somme de B 2018	Somme de CA 2018	Somme de BP 2019
D	Ch. - 011 Charges à caractère général	-1 528 300,00 €	-1 447 160,41 €	-1 606 850,00 €
	Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	-130 300,00 €	-130 209,70 €	-150 000,00 €
	Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	-738 900,00 €	0,00 €	-675 350,00 €
	Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	-16 000,00 €	-15 136,88 €	-50 000,00 €
	Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	-15 000,00 €	-4 223,62 €	-16 000,00 €
	Ch. - 67 Charges exceptionnelles	-41 500,00 €	-33 189,55 €	-14 300,00 €
	Ch. - 68 Dotations aux amortissements et aux provisions	-39 000,00 €	0,00 €	-39 000,00 €
Total D		-2 509 000,00 €	-1 629 920,16 €	-2 551 500,00 €
R	Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	846 571,72 €	846 571,72 €	849 831,51 €
	Ch. - 013 Atténuations de charges	0,00 €	2 850,98 €	12 568,49 €
	Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 100,00 €	1 071,43 €	1 100,00 €
	Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de servi	1 453 583,04 €	1 469 158,05 €	1 508 000,00 €
	Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	200 000,00 €	182 162,67 €	180 000,00 €
	Ch. - 77 Produits exceptionnels	7 745,24 €	8 936,82 €	0,00 €
Total R		2 509 000,00 €	2 510 751,67 €	2 551 500,00 €
Total général		0,00 €	880 831,51 €	0,00 €

Perspectives 2019 :

- les travaux d'agrandissement de la déchèterie,
- l'aménagement du bas de quai (escalier + filet de rétention des plastiques pour éviter le mélange avec les déchets verts, l'installation d'un abri pour la gardienne de la déchèterie (à confirmer)), l'achat des bacs OM et de nouvelles colonnes de tri,
- la mise en place d'un dispositif de vidéosurveillance au niveau des points d'apports volontaires (PAV) dans le cadre de la lutte contre les dépôts sauvages et à la déchèterie,
- le lancement des AMO pour l'aménagement de la déchèterie et la mise en place d'une seconde plateforme des déchets verts,
- les travaux d'aménagement de la déchèterie (phase 2) avec la mise aux normes du site actuel (sécurisation du quai par un dispositif antichute ou encore à la rétention des eaux d'extinction d'incendie, etc.).

Pour le poste des dépenses

- Chapitre 011 : contrats de prestation de service : 1 485 000 € pour le seul marché de la collecte & transport des déchets. Proposition de renforcer le personnel du gardiennage de la déchèterie en 2019 avec un coût supplémentaire d'environ 30 000 € (9 mois/12). Commande des composteurs. Maintenance des bacs OM et le logiciel utilisé pour de la redevance incitative (AGIDE).
- Chapitre 012 : Ce chapitre intègre le remplacement de Mme RADET-TALIGOT.
- Chapitre 65 : admissions en non-valeur relatives à la redevance incitative (RI) (déjà 4 000 € en janvier 2019).
- Chapitre 67 : subvention accordée à l'association ligue contre le cancer. En 2018 : trois années versées. Pas de subvention pour le GIEE. Annulations de facturation de la RI (changement d'adresse).
- Chapitre 68 : provisions sur abandon de la RI décalées en 2019.

Pour le poste des recettes

- Chapitre 013 : remboursement d'assurance lié à l'absence de Mme RDAET-TALIGOT.
- Chapitre 70 : RI. En 2019, indemnisation de 20 000 € par la COVED suite à un problème de collecte en 2018. La vente des produits recyclables (journaux, cartons, verre, etc.) et la vente des composteurs.
- Chapitre 75 : Eco-organismes pour la revente des matériaux (CITEO). Il a été revu à la baisse en 2019, conformément aux orientations annoncées (baisse de tarif au tonnage).
- Chapitre 77 : remboursement sur sinistre (incendies des colonnes de tri survenus en 2018) et les frais d'envoi de la facturation de la RI. Aucune recette n'a été prévue en 2019 ni pour des sinistres ni pour l'envoi de factures pour la RI (c'est désormais le trésorier public qui traite cette facturation).

Données						
D/R	Chapitre	Somme de B 2018	Somme de CA 2018	Somme de Reports de crédits 2018	Somme de Crédits nouveaux 2019	Somme de BP 2019
D	Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	-1 100,00 €	-1 071,43 €	0,00 €	-1 100,00 €	-1 100,00 €
	Ch. - 041 Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-2 100,00 €	-2 100,00 €
	Ch. - 20 Immobilisations incorporelles	-2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Ch. - 21 Immobilisations corporelles	-281 710,00 €	-130 584,36 €	-136 000,00 €	-97 000,00 €	-233 000,00 €
	Ch. - 23 Immobilisations en cours	-687 190,00 €	-347,56 €	0,00 €	-637 400,00 €	-637 400,00 €
Total D		-972 000,00 €	-132 003,35 €	-136 000,00 €	-737 600,00 €	-873 600,00 €
R	Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement r	76 556,33 €	76 556,33 €	0,00 €	105 381,57 €	105 381,57 €
	Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation	738 900,00 €	0,00 €	0,00 €	675 350,00 €	675 350,00 €
	Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 000,00 €	15 136,88 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
	Ch. - 041 Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 100,00 €	2 100,00 €
	Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	140 543,67 €	145 691,71 €	0,00 €	40 768,43 €	40 768,43 €
Total R		972 000,00 €	237 384,92 €	0,00 €	873 600,00 €	873 600,00 €
Total général		0,00 €	105 381,57 €	-136 000,00 €	136 000,00 €	0,00 €

Pour le poste des dépenses

- Chapitre 21 :
 - achèvement de la mise en place de la plateforme point tri Maclas (8 300 €, payé début 2019),
 - l'aménagement du bas de quai avec la réparation de la main courante des escaliers et la mise en place d'un filet (anti-envois),
 - l'abri pour la gardienne s'il est décidé (5 000 €),
 - l'achat des bacs OM (facture de novembre 2018 en attente de 1 112 €),
 - la finalisation des travaux d'agrandissement de la déchèterie (lot 1 (terrassement) : 27 737,10 € + lot 2 (maçonnerie) : 54 582,12 € + lot 3 (déplacement réseaux) : 3 450 €, l'achat de conteneurs de tri, la mise en place du dispositif de la vidéosurveillance : 35 000 € (sur les PAV et au niveau de la déchèterie).
- Chapitre 23 :
- 622 000 € de crédit non affecté. Toutefois, ils seront utilisés pour les AMO de l'aménagement de la déchèterie et la plateforme des déchets verts.

Pour le poste des recettes :

- Chapitres 001 : report excédents d'investissements N-1, 021 : autofinancement 2019, 040 : opérations d'ordres, 10 : 30 000 € de soldes 2018 et 10 000 € de FCTVA.

Mme Annick FLACHER demande quel est le planning pour la mise en place de la plateforme de déchets verts.

M. Charles ZILLIOX, 4^{ème} vice-président en charge de l'aménagement du territoire et de l'habitat et maire de Bessey précise que cela dépendra de l'implantation des zones d'activités.

M. Gabriel ROUDON, 7^{ème} vice-président en charge de l'environnement et maire de Véranne précise que plusieurs zones ont été étudiées : deux sur Maclas et une sur Bessey.

M. Patrick MÉTRAL continue en disant que trois ZAE ont été qualifiées de prioritaires sur le territoire au Schéma d'Accueil des Entreprises : le Planil à Pélussin, l'Aucize à Bessey et Guilloron à Maclas.

Mme Annick FLACHER ne comprend pas le lien entre la plateforme de déchets verts et les ZAE.

M. Gabriel ROUDON précise que l'emplacement pressenti était l'Aucize, mais il reste lié à un permis d'aménager sur l'ensemble de la zone. Il tient à préciser que ce projet est urgent.

M. Charles ZILLIOX continue en disant que si cette zone accueille une plateforme de déchets verts, un aménagement d'ensemble devra avoir lieu et du coup le permis d'aménager devra être réalisé.

Mme Annick FLACHER pense qu'il faut déconnecter les projets.

M. Gabriel ROUDON précise que les deux sites de Maclas étaient moins optimums au niveau de l'emplacement.

M. Charles ZILLIOX répond en disant que les terrains sont disponibles de suite sur l'Aucize, s'ils sont intégrés dans une ZAE.

Mme Annick FLACHER pense que s'il y a urgence, il faut intervenir tout de suite.

M. Georges BONNARD reprend en disant que pour Maclas, les contraintes soulevées étaient les accès et la traversée du bourg qui est déjà difficile en fonction des heures. Pour l'Aucize, la ZAE est située en extérieure du bourg et à proximité d'un grand axe. C'est pour cela que ce dernier site a été pressenti.

Mme Annick FLACHER continue en disant que la déchèterie à Pélussin est saturée. Il faut intervenir.

M. Georges BONNARD répond en disant qu'il faut connaître les tenants et aboutissants de tous les scénarios. Le site de l'Aucize paraît mieux situé, mais un permis d'aménager est nécessaire.

A l'issue des débats, M. Jacques BERLIOZ propose au conseil communautaire d'approuver les comptes de gestion 2018 de la communauté de communes pour les sept budgets.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion de la communauté de communes, pour les sept budgets relatifs à l'exercice 2018.

M. Georges BONNARD quitte la séance.

M. Jacques BERLIOZ expose qu'il est proposé au conseil communautaire d'approuver les comptes administratifs 2018 de la communauté de communes pour les sept budgets.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs de la communauté de communes, pour les sept budgets relatifs à l'exercice 2018.

M. Georges BONNARD rejoint la séance.

M. Jacques BERLIOZ propose les affectations de résultats évoqués en amont.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les affectations de résultats de la communauté de communes, pour les sept budgets relatifs à l'exercice 2018.

DELIBERATION N°2019-03-04 : FINANCES - TAUX : COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES, TAXE D'HABITATION, TAXE FONCIERE NON BATI, TAXE FONCIERE 2019

M. Jacques BERLIOZ expose que le conseil communautaire est amené à délibérer sur les taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et des Taxes d'Habitation (TH) et Foncière Bâti (THB) et Non Bâti (THNB).

Pour l'année 2019, après avis de la commission finances et du bureau, réunis le 11 février dernier conformément au débat d'orientation budgétaire (DOB) qui s'est tenu le 25 février 2019, et avis du bureau réuni le 11 mars 2019, il est proposé de maintenir le taux de CFE à 25.25 %, la taxe d'habitation (10.10 %), le foncier non bâti (1.80 %) et le Foncier bâti (0.50 %).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la fixation des taux des quatre taxes comme exposés ci-dessus.

DELIBERATION N°2019-03-05 : FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGETS : GÉNÉRAL, AMÉNAGEMENT DE ZONES, CINÉMA, DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, DÉCHETS MÉNAGERS ET BASE DE LOISIRS

Les propositions de budgets primitifs 2019 pour le budget principal, ainsi que pour les budgets annexes aménagement de zones, cinéma, eau potable, assainissement non collectif, déchets ménagers et base de loisirs sont jointes à la présente note.

Pour rappel, les budgets sont votés par chapitre et seront, en conséquence, présentés comme tel en conseil. Les articles seront détaillés lorsque que ceux-ci présentent des différences significatives entre deux exercices ou sur demande des élus.

Il est proposé d'adopter les budgets primitifs 2019 pour le budget principal, ainsi que pour les budgets annexes aménagement de zones, cinéma, distribution d'eau, déchets ménagers, assainissement non collectif et base de loisirs.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les budgets primitifs 2019 pour les sept budgets.

DELIBERATION N°2019-03-06 : FINANCES - ADMISSION EN NON-VALEUR : BUDGET DÉCHETS MÉNAGERS

M. Georges BONNARD expose que le comptable public propose d'abandonner des créances pour le budget déchets ménagers.

En effet, des titres de recettes ont été émis concernant la redevance incitative. Les tiers font l'objet de liquidation judiciaire. Les créances sont éteintes.

Budget	domiciliation	objet	date émission du titres	montant	commentaires
Déchets ménagers	Chavanay	RI	T20 du 07/03/2018, T3198 du 04/01/2018	108,06 €	liquidation judiciaire
Déchets ménagers	Vérin	RI	T720 du 10/03/2017	79,25 €	liquidation judiciaire

Il est proposé au conseil communautaire de déclarer les créances en non-valeur et de prévoir les crédits suffisants au chapitre 65 du budget déchets ménagers.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, déclare les créances en non-valeur et prévoit les crédits suffisants au chapitre 65 du budget déchets ménagers.

DELIBERATION N°2019-03-07 : RESSOURCES HUMAINES - RECRUTEMENT D'UN AGENT A TEMPS COMPLET POUR LE SERVICE INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

M. Georges BONNARD expose que la CCPR souhaite renforcer son service instruction du droit des sols par la création d'un poste à temps complet sur le grade de technicien ou adjoint administratif. Il est précisé qu'avec le renfort de ce poste, les agents pourront recevoir les pétitionnaires pour les dossiers compliqués en cours d'instruction uniquement.

M. Charles ZILIOX trouve désagréable que les refus d'autorisations d'urbanisme ne soient pas accompagnés d'explications.

Il est proposé au conseil communautaire la création de ce poste à temps complet.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la création de ce poste à temps complet et autorise M le président à lancer la procédure de recrutement.

DELIBERATION N°2019-03-08 : RESSOURCES HUMAINES - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT

M. Georges BONNARD expose que la mise à disposition de Mme Martine FOVET de la commune de Bessey pour le service Instruction du droit des sols s'est terminée le 31 janvier 2019. Il est proposé de renouveler cette mise à disposition pour la formation du nouvel agent recruté pour le service instruction du droit des sols.

La CCPR rembourse l'ensemble des charges à la commune de Bessey au prorata de sa mise à disposition. Il est proposé de renouveler la convention de mise à disposition dans les mêmes conditions pour une durée de trois mois.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le renouvellement de la convention de mise à disposition de Mme Martine FOVET avec la commune de Bessey et d'autoriser M. le président à signer les documents afférents.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition de Mme Martine FOVET avec la commune de Bessey et autorise M. le président à signer les documents afférents.

DELIBERATION N°2019-03-09 : PLH - DOSSIERS D'ATTRIBUTION D'AIDES COMMUNAUTAIRES PLH2 (2AC2-19-002)

M. Charles ZILLIOX présente un dossier d'aide communautaire pour l'adaptation du logement au vieillissement et au handicap – 100 chemin du Martel à Mallevall – Demandeur : M. et Mme Joannes VERRIER - Subvention proposée : 568,72 € Dossier pris en compte dans le Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental n°2 « pour l'amélioration de l'habitat privé » (frais de dossier pris en charge par la communauté de communes de 428,00 €).

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer la subvention.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, l'attribution de la subvention visée ci-dessus et autorise M. le président à signer les documents afférents.

DELIBERATION N°2019-03-10 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - ADHÉSION A LA PLATEFORME DE BIODIVERSITE RIVE NATURE, DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET CANDIDATS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Charles ZILLIOX expose que les lois SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains), Grenelle de l'Environnement et Biodiversité ont renforcé les responsabilités des élus et des territoires en matière de préservation de l'environnement. Le Schéma de Cohérence Territoriale (Scot), les PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) et le PLU doivent être en capacité d'évaluer l'impact de leurs projets sur l'environnement et à la fois maintenir la biodiversité.

Le projet de plateforme de la biodiversité nommé Rives Nature est initié depuis 2016 par le Syndicat Mixte des Rives du Rhône (SMRR) avec le soutien du Parc Naturel Régional du Pilat (PNRP).

Cette structure parapublique, sous maîtrise des collectivités, présente un format partenarial et souple avec une mutualisation des moyens financiers et humains permettant d'accompagner le projet de territoire à travers cinq objectifs :

- développer et animer un observatoire, centre de ressources,
- accompagner les projets en apportant une expertise, du conseil et en développant la recherche,
- former, sensibiliser à la biodiversité et à ses enjeux,
- communiquer sur la biodiversité et exercer une veille,
- assurer le fonctionnement et l'animation de la structure.

A ces cinq objectifs, des missions prioritaires ont été définies dans le programme prévisionnel d'activités le bilan de la connaissance naturaliste et des indicateurs sur les Rives du Rhône :

- la centralisation et le partage de la connaissance naturaliste,
- l'identification des inventaires et des indicateurs à développer (sciences participatives, etc.),
- l'animation et réflexion sur l'opportunité d'une stratégie territoriale de compensation environnementale,
- la veille sur l'actualité de la biodiversité (lois, programmes de recherche, actions),
- la mise en place de programme de recherche et d'expérimentations,
- le développement d'un réseau d'acteurs de la biodiversité, la communication sur l'activité de la structure et de ses partenaires ainsi que sur la biodiversité des Rives du Rhône,
- le fonctionnement et animation de l'association ainsi que l'animation du réseau de veille écologique.

En outre, les services aux adhérents comprennent :

- l'assistance à la maîtrise d'ouvrage sur les études environnementales et inventaires ex. (PLU(i), cahiers des charges, analyse des offres, suivi),
- le conseil sur le volet biodiversité des contrats de rivière, SAGE, chartes forestières et agricoles,
- l'expertise simplifiée de la biodiversité sur un site de projet et conseils pour une bonne prise en compte,
- le développement d'outils de partage de connaissances (Géonature, etc.) avec l'engagement d'un travail avec le Parc du Pilat et l'Agence Française de la Biodiversité,
- l'organisation de formations et visites (sites témoins/retours d'expériences),
- l'apport d'une information centralisée et pédagogique sur la biodiversité des Rives du Rhône,
- la mise en relation avec des experts locaux, les acteurs de la biodiversité (associations, conservatoires, gestionnaires espaces naturels, etc.) et les éducateurs nature.

La gouvernance de la structure est assurée par six collèges permettant de représenter les acteurs du territoire, publics comme privés. L'administration sera maîtrisée majoritairement par les collectivités des Rives du Rhône avec une assemblée générale, un conseil d'administration et un bureau.

Depuis deux ans, près de 40 partenaires potentiels, privés comme publics, ont été rencontrés pour échanger sur le projet, et l'enrichir. Aussi, les six EPCI membres du SMRR ont été rencontrés (le 19 novembre dernier pour la CCPR). Il est prévu pour une répartition partagée des 0,10 €/an/habitants alloués par le SMRR à la biodiversité. Ainsi, le SMRR et les EPCI cotiseraient chacun pour moitié (soit 0,05 €/an/habitant pour la CCPR).

Une consultation officielle des partenaires sur le projet est en cours. L'objectif est d'organiser l'assemblée générale constitutive mi-2019 pour une mise en route de l'association cet été.

M. Alain FANGET, maire de Maclas, demande si la biodiversité est en recul sur notre territoire.

M. Charles ZILLIOX pense que oui.

M. Alain FANGET trouve que la végétation est en progression.

M. Charles ZILLIOX précise que la biodiversité, ce n'est pas que la végétation. Si l'on se réfère à la loi : protéger la biodiversité, c'est protéger l'homme.

M. Michel DEVRIEUX trouve que cette plateforme va au-delà de la biodiversité et il faut aller au-delà.

M. Alain FANGET répond que la biodiversité, ce n'est pas de l'écologie.

M. Michel DEVRIEUX répond par l'affirmative, mais que c'est déjà ça.

M. serge RAULT, 1^{er} vice-président en charge de la communication, de la culture, du tourisme et maire de Saint-Pierre-de-Bœuf pense qu'il faut s'entendre sur la définition de la biodiversité. Le SCOT définit la biodiversité.

Avec cette plateforme, on crée un troisième niveau de structure. Aussi, il est difficile de connaître toutes les incidences de cette plateforme à l'avance et on transfère au SCOT la gestion de la biodiversité.

On crée un budget avec un demi-poste, alors que selon les statuts de la plateforme, il est nécessaire d'avoir plus de poste. Il craint que dans l'avenir de nouvelles créations soient demandées, sans que l'on puisse les refuser.

M. Charles ZILLIOX répond que c'est un service aux collectivités.

M. Serge RAULT pense que le projet n'est pas complet. Aussi, il s'interroge sur le rôle de la région. Pourquoi n'est-elle pas motrice sur ce projet ?

M. Charles ZILLIOX pense que c'est quelque chose d'important et d'exemplaire. Il est déçu de cette remarque. Il s'agit de représentant d'élus locaux.

M. Serge RAULT continue en disant que pour le SCOT, le niveau de technicité est très élevé et que le document en devient compliqué à comprendre. Les élus vont devoir se positionner. Il a l'impression que c'est un vote bloqué.

M. Charles ZILLIOX reprend en disant que la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien a fait remonter ses remarques et ses demandes au SCOT, mais qu'elle n'a pas été suivie.

M. Georges BONNARD précise qu'une réunion de bureau est programmée le 09 avril avec le président et le directeur du SCOT.

M. Serge RAULT pense que les intercommunalités vont faire le travail de la région et de l'Etat dans la création de cette plateforme.

M. Georges BONNARD pense qu'il faut recueillir l'avis de tous. Lors d'une réunion des présidents des SCOT, il rappelle que la CCPR a fait remonter ses remarques et questions. Malheureusement, elles n'ont pas été suivies, car sinon cela influencerait l'ensemble du territoire. C'est la majorité qui parle.

M. Michel DEVRIEUX continue en disant que la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien est petite dans le SCOT. La plateforme envisagée va aider les collectivités. Il pense que ce serait dommage de passer à côté.

M. Charles ZILLIOX précise que si les EPCI n'adhèrent pas, cela ne se fera pas. Il informe que c'est l'agglomération de Vienne qui l'a demandé.

M. Serge RAULT souhaite faire reconnaître le travail important de M. Charles ZILLIOX. Il trouve dommage que le SCOT veuille maîtriser l'approche de la biodiversité. Il pense que si l'approche était plus ouverte à l'échelon de la région ou du département, cela serait plus intéressant. Il se demande qu'elle sera la marge de manœuvre des EPCI à terme. Il trouve que la manière d'approche n'est pas la bonne. Le SCOT est dominant sur le projet.

M. Charles ZILLIOX répond que la région et le département sont partants, mais vu qu'il y a une initiative locale, ils préfèrent la soutenir. Il pense aussi que la CCPR doit adhérer à cette plateforme et montrer ainsi que la biodiversité nous intéresse.

M. Serge RAULT répond que tout le monde soutient la biodiversité quel que soit l'issue du vote.

Mme Annick FLACHER termine en disant qu'elle craint que cette nouvelle structure se transforme en une structure de blocage.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'adhérer à Rives Nature,
- de désigner un représentant à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration,
- de verser à Rives Nature la cotisation triennale de 838,55 €/an (16 771 habitants x 0,05 €) conformément au règlement intérieur (montant retiré de la cotisation versée au Syndicat Mixte des Rives du Rhône).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré 16 pour, 13 abstentions, approuve l'adhésion à Rives Nature, désigne M. Michel DEVRIEUX comme représentant à l'assemblée générale ainsi qu'au conseil d'administration, autorise le versement de la cotisation comme visée ci-dessus et autorise M. le président à signer les documents afférents.

DELIBERATION N°2019-03-11 : MDS - L'@TELIER : PARTENARIAT PLATEFORME DE COMMERCIALISATION

M. Patrick MÉTRAL expose que le conseil communautaire, a approuvé la mise en place de contrats avec des plateformes de commercialisation d'espaces de coworking moyennant une commission de 10 %. L'approche souhaitée par les élus était globale afin de pouvoir contractualiser avec l'ensemble des plateformes si ces dernières s'engagent à nous trouver des prospects et futurs clients intéressés par nos espaces (bureaux et salles de réunion) en location.

Depuis, l'@telier a été contacté par d'autres sociétés de commercialisation notamment avec Extramuros (entreprise régionale) qui fonctionne avec d'autres modalités tarifaires. Extramuros est une entreprise qui permet de mutualiser l'offre de télétravail des espaces de coworking de toute la région Lyonnaise. Le cogérant est également gestionnaire de l'espace de travail partagé Work and Wall à Neyron (membre du COGITE).

Cette entreprise a pour objectif de séduire les grandes entreprises Lyonnaises et administrations en attirant leurs salariés (notamment les entreprises ayant déjà conclu un accord de télétravail) vers les espaces de coworking, en leur proposant une cartographie de l'offre de bureaux et espaces existants. Extramuros vient de mettre en place une plateforme en ligne pour permettre aux entreprises de trouver, réserver et payer des postes de télétravail au sein de la région.

Extramuros vend les places de télétravail à 30 € HT par jour et les facture aux utilisateurs. Extramuros reverse ensuite 25 € HT à l'espace de coworking.

L'adhésion est gratuite.

A ce jour, extramuros a validé un partenariat avec les 10 coworks dont quatre membres du réseau COGITE.

L'@telier est également en lien avec la plateforme parisienne Néo-nomade dont la commission est variable de 10 % (pour les locations au mois) et à 20 % pour les locations (à l'heure et à la journée).

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'adhésion à la plateforme Extramuros et la modification des tarifs de Néo-nomade.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'adhésion à la plateforme Extramuros ainsi que la modification des tarifs de Néo-nomade et autorise M. le président à signer les documents afférents.

DELIBERATION N°2019-03-12 : ECONOMIE- ZAE GUILLORON : SERVITUDES DE PASSAGE POUR L'ENTREPRISE BONNEFOND

M. Patrick METRAL expose que M. BONNEFOND a acheté une parcelle de terrain contiguë à son terrain sur la zone de Guillon à Maclas. Il envisage de la céder à la SCI BAGA. L'accès à cette parcelle se fera par son terrain et donc par la voirie privée de la zone d'activités.

M. BONNARD, M. MÉTRAL et M. ZILLIOX ont reçu M. BONNEFOND. Ce dernier a garanti que la vente se faisait dans un cadre spéculatif très réduit (factures à l'appui).

Pour autant, il est nécessaire de constituer à titre de servitude réelle et perpétuelle un droit de passage en surface sur les voiries du Lotissement Industriel de la Zone d'Activités du GUILLORON appartenant à la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien.

Les parcelles constituant le fonds servant et appartenant à la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien sont les suivantes :

- section B numéro 3766,
- section B numéro 3777,
- section B numéro 3797,
- section B numéro 3801.

Les frais de cette servitude seront à la charge de la SCI BAGA, fonds dominant.

Il est proposé d'autoriser M. le président à signer les servitudes de passage précisées ci-dessus.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les servitudes de passage précisées ci-dessus et autorise M. le président à signer les documents afférents.

DELIBERATION N°2019-03-13 : ENVIRONNEMENT – AVIS SUR LE PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

M. Gabriel ROUDON, expose que par courrier du 20 décembre 2018, la région a sollicité la CCPR pour donner son avis sur le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

A défaut, de réponse dans un délai de quatre mois, à compter de la réception du courrier informant de la procédure de consultation, les personnes consultées sont réputées avoir donné un avis favorable. L'avis n'est pas lié.

Environ 33 millions de tonnes de déchets ont été produites en 2015 sur le territoire régional. Ce sont autant de tonnages à prendre en charge que de ressources potentielles pour le développement économique du territoire. La question des déchets se révèle alors comme un enjeu majeur, à la fois environnemental et économique. Eviter la production de déchets doit être la préoccupation et l'action prioritaires. Collecte et traitement doivent être organisés pour ceux qui subsistent.

Pour assurer de la cohérence à leur prise en charge, la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a confié au conseil régional la compétence de planification des déchets. C'est pour cette raison que la région est amenée à produire un plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD).

Le rôle du plan est de :

- transcrire à l'échelle locale les objectifs européens et nationaux,
- assurer la concertation avec les acteurs locaux,
- identifier des actions pour atteindre ces objectifs,
- établir des scénarios à 6 et 12 ans : pour planifier les installations de traitement,
- faire l'objet d'un suivi annuel par l'autorité planificatrice,
- être soumis à consultation administrative et enquête publique: opposabilité à certains documents (autorisations installations classées, SCOT).

Périmètre du plan :

Le PRPGD concerne toutes les catégories de déchets (hors déchets nucléaires) :

- quelle que soit leur nature : dangereux, non dangereux,
- quelle que soit leur origine : ménages, activités économiques, etc.

Il les rassemble dans un même et unique plan, couvrant ainsi toutes les étapes : la prévention, la collecte et le traitement.

Objectifs :

- Fixés au niveau régional, pour 2031 par rapport à 2015.
- Pour 2031, stabiliser la quantité des déchets à l'échelle régionale (Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), déchets de chantier/BTP, Déchets Dangereux (DD)) par rapport à l'année de référence (2015), afin de compenser l'évolution démographique : **+ de population pour la même quantité de déchets produits.**

Pour la prévention : stabiliser les déchets produits à :

- 3,8Mt de DMA en 2031 soit -50kg/hab/an par rapport à 2015,
- 3,1Mt de Déchets d'Activités Economiques (DAE) en 2031 par rapport à 2015,
- 17,9Mt de déchets inertes en 2031, et 2,1Mt de Déchets Non Dangereux (DND) du BTP,
- 1Mt de DD en 2031, -10% de déchets dangereux diffus et +13% de Véhicules Hors D'usage (VHU) par rapport à 2015,

Pour la valorisation : Elle englobe à la fois le recyclage (produits du tri sélectif), la valorisation énergétique (incinération, etc.) et valorisation organique (compostage, etc.).

- Déchets Non Dangereux Non Inertes (DNDNI) : 65% de valorisation matière (recyclage) en 2025 puis 70% en 2031 (DNDNI: DMA, DAE dont DNDNI du BTP),
- Déchets inertes: maintien du taux de valorisation (78%) mais augmentation de la part du recyclage de 32% en 2016 à 42% en 2031.

Pour la planification des installations de stockage, d'incinération et la collecte des déchets dangereux :

- réduire de moitié les capacités des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) en 2025,
- assurer les capacités nécessaires au stockage des déchets inertes.

Il est proposé d'émettre un avis favorable sur le PRPGD.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur le PRPGD. Toutefois, il est apparu que sa rédaction comprend un état des lieux très développé, contrairement aux actions à mettre en œuvre, les recommandations ou les prescriptions ne sont pas suffisamment mises en lumière. Le document gagnerait à les mettre en exergue par exemple avec une forme adaptée en distinguant ce qui relève de la recommandation ou de la prescription. Il est donc nécessaire de les clarifier et de les préciser.

Egalement, la CCPR suggère que le conseil régional mobilise des moyens pour permettre à ses partenaires publics et privés d'oser l'innovation technologique ainsi qu'économique autour des déchets, l'expérimentation de nouveaux modes de consommation et donner l'impulsion jusqu'à l'utilisateur.

QUESTIONS DIVERSES

POULAILLER

M. Michel DEVRIEUX fait savoir que la commune de Pélussin va mettre en place un poulailler pour les restes de repas de la cantine. Cela fait suite à une initiative du conseil municipal des enfants.

Mme Valérie PEYSELON précise que la réglementation interdit de donner les épluchures aux animaux.

DECI

Mme Valérie PEYSELON fait suite à un mail reçu par les communes pour le groupement concernant le contrôle des poteaux incendie. En effet, il est proposé de demander un chiffrage aux candidats lors de la future DSP pour le contrôle des poteaux. Toutefois, la compétence reste bien aux communes.

PARIS NICE

M. Georges BONNARD souhaite remercier les agents de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien qui se sont investis dans l'organisation du Paris Nice.

ATEUCHUS

M. Georges BONNARD informe le conseil que la compagnie Ateuchus a sollicité la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien pour une présentation en bureau communautaire de leur nouveau projet.

M. Georges BONNARD propose qu'une réunion soit organisée avec les communes intéressées. L'assemblée approuve. Un mail sera envoyé aux communes dans ce sens.

Information sur les décisions prises par le président par délégation du conseil communautaire :

Le conseil communautaire a, par délibération, délégué au président, certaines de ses attributions. Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par M. le président en vertu des délégations accordées doivent faire l'objet d'une information en conseil communautaire.

Aucune décision n'a été prise depuis la dernière réunion.

Lieu et date du prochain conseil communautaire :

Il est rappelé que le conseil communautaire se réunit soit au siège de la communauté de communes soit dans les communes membres.

PLANNING DES PROCHAINES RÉUNIONS CCPR			
Commissions - Bureau - Conseil Communautaire et autres réunions :	Date	h	Lieu
☒ Conseil Communautaire	lundi 25 mars 2019	18h00	Salle du Conseil
☒ Commission Aménagement Urbanisme et Habitat	mercredi 27 mars 2019	18h00	Salle des Commissions
☒ Commission Environnement	jeudi 28 mars 2019	18h00	Salle des Commissions
☒ Bureau	lundi 8 avril 2019	18h00	Salle des Commissions
☒ COPIL Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ)	mardi 9 avril 2019	16h00	Maison des Services
☒ Commission Développement Economique	mercredi 10 avril 2019	18h00	Maison des Services
☒ Commission Tourisme	mardi 16 avril 2019	18h00	Salle des Commissions
☒ Commission Aménagement Urbanisme et Habitat	mercredi 24 avril 2019	18h00	Salle des Commissions
☒ Commission Communication	jeudi 25 avril 2019	18h00	Salle des Commissions
☒ Conseil Communautaire	lundi 29 avril 2019	18h00	Saint-Appolinard
☒ Bureau	lundi 13 mai 2019	18h00	Salle des Commissions
☒ Conseil Communautaire	lundi 27 mai 2019	18h00	Salle du Conseil
☒ Commission Aménagement Urbanisme et Habitat	mercredi 29 mai 2019	18h00	Salle des Commissions
☒ Bureau	lundi 17 juin 2019	18h00	Salle des Commissions
☒ Conseil Communautaire	lundi 1 juillet 2019	18h00	Saint-Michel-sur-Rhône
☒ Commission Aménagement Urbanisme et Habitat	mercredi 3 juillet 2019	18h00	Salle des Commissions

Aussi, il est proposé que le prochain conseil communautaire se tienne le lundi 29 avril 2019 à 18 heures à Saint-Appolinard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La secrétaire de séance
Béatrice RICHARD